

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2021
-----0-----

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé Salle Pierre De Montesquiou, afin d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, et sous la présidence de Monsieur Jean-François ROUSSE, Maire

SECRETAIRE : Mme Marie-Dominique RAMEAU

Date de la convocation : 4 juin 2021	Présents : 23	Ayant donné procuration : 5	Votants : 28
--------------------------------------	---------------	-----------------------------	--------------

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
	Mme Françoise MARTINEZ	M. Jean-François ROUSSE	1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
	Mme Khadija TALHAOUI		0
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
	M. Joris MAYOR – PLANTÉ	M. Lionel PITTON	1
	Mme Isabelle DUFAU	Mme Marie-Dominique RAMEAU	1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean-Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
M. Philippe BRET			1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
	M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST	Mme Cécile LAURENT	1
23	6	5	28

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

DELIBERATION N°2021.05.075

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 25 MARS 2021 ET 12 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2021

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 2021

DELIBERATION N°2021.05.076

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu l'article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2020-076 du 4 juillet 2020 portant délégations du conseil municipal au maire,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

DELIBERATION N°2021.05.077

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERÇANTS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

AUTORISE le renouvellement des conventions pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2021 ;

APPROUVE la convention type annexée à compter du 1^{er} juin 2021

DÉCIDE du maintien des tarifs pour la période 2021 – 2024, comme dans le tableau joint en annexe

DELIBERATION N°2021.05.078
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR

SECRETAIRE : Mme Marie-Dominique RAMEAU

Date de la convocation : 4 juin 2021
 Nombre de membres en exercice : 29 Présents : 24 Ayant donné procuration : 5 Volants : 29

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
	Mme Françoise MARTINEZ	M. Jean-François ROUSSE	1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Héléne DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
Mme Khadidja TALHAOUI			1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
	M. Joris MAYOR – PLANTÉ	M. Lionel PITTON	1
	Mme Isabelle DUFAU	Mme Marie-Dominique RAMEAU	1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean-Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
M. Philippe BRET			1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUIIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
	M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST	Mme Cécile LAURENT	1
24	5	5	29

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication de ces créances admises en non valeur, et de l'inscription de ces pertes inscrites à l'article 6541, qui feront l'objet d'une décision modificative

DELIBERATION N°2021.05.079
DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune, comme indiqué ci-après :

BUDGET COMMUNE
DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET PRIMITIF 2021

DEPENSES FONCTIONNEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
60632	810	011	25 000,00	Fournitures de Petit Equipement
61551	820	011	10 000,00	Bâtiments publics
6226	020	011	7 000,00	Honoraires
6257	024	011	14 500,00	Réceptions

6541	020	65	6 000,00	Créances admises en non valeur
657362	020	65	10 000,00	Subvention CCAS
TOTAL			72 500,00	

RECETTES FONCTIONNEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
74121	020	74	52 000,00	Dotation de solidarité rurale
74718	020	74	3 500,00	Produits exceptionnels
7718	020	77	17 000,00	Autres Produits exceptionnels sur opération de gestion
TOTAL			72 500,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
2135	414	21	20 700,00	Installations générales et agencements divers
TOTAL			20 700,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
1321	111	13	248 829,00	Subventions Etat
1322	020	13	350 225,00	Subventions Région
1322	414	13	22 000,00	Subventions Région
1341	020	13	330 819,10	Dotation d'Equipements des territoires ruraux
1341	111	13	100 000,00	Dotation d'Equipements des territoires ruraux
13241	111	13	100 000,00	Subvention Communes membres du GFP
1641	01	16	-448 829,00	Emprunts en cours
1641	01	16	-682 344,10	Emprunts en cours Gendarmerie
TOTAL			20 700,00	

DELIBERATION N°2021.05.080

REMBOURSEMENT CREATION DE SPECTACLE 2020 PAR LA BOITE A JOUER

SECRETARE : Mme Marie-Dominique RAMEAU

Date de la convocation : 4 juin 2021
 Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Ayant donné procuration : 5

Volants : 28

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
	Mme Françoise MARTINEZ	M. Jean-François ROUSSE	1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
Mme Khadidja TALHAOUI			1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
	M. Joris MAYOR – PLANTÉ	M. Lionel PITTON	1
	Mme Isabelle DUFAU	Mme Marie-Dominique RAMEAU	1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean-Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIEMOURET			1
M. Philippe BRET			1
Mme Nathalie RATA			1
	M. Christophe CAMPA		0
Mme Claudine GIRAUD			1

Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
	M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST	Mme Cécile LAURENT	1
23	6	5	28

Le Conseil Municipal,
Après que Monsieur Christophe CAMPA ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le remboursement de 17 639,05€ correspondants à l'aide apportée suite à l'annulation de la création de 2020.

DELIBERATION N°2021.05.081
MODIFICATION DES TARIFS DU MUSEE

SECRETAIRE : Mme Marie-Dominique RAMEAU

Date de la convocation : 4 juin 2021	Présents : 24	Ayant donné procuration : 5	Votants : 29
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
	Mme Françoise MARTINEZ	M. Jean-François ROUSSE	1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Héléne DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
Mme Khadidja TALHAOUI			1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
	M. Joris MAYOR – PLANTÉ	M. Lionel PITTON	1
	Mme Isabelle DUFAU	Mme Marie-Dominique RAMEAU	1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOGNE	M. Jean-Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
M. Philippe BRET			1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIKAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
	M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST	Mme Cécile LAURENT	1
24	5	5	29

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que les visites du Musée seront gratuites, tant que les travaux de rénovation ne seront pas terminés ;
DIT que le recueil des tarifs 2021 sera modifié en conséquence de la façon suivante

DELIBERATION N°2021.05.082
MODIFICATION DES TARIFS DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SUPPRIME la carte d'abonnement au Théâtre des tarifs de la saison culturelle ;
ADHÈRE au dispositif « Pas Culture » mis en place par le Ministère de la Culture ;
AUTORISE à signer la convention à intervenir avec la Direction des Affaires Culturelles ;
DIT que le recueil des tarifs 2021 sera modifié en conséquence de la façon suivante :

Détails	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D (petite enfance et scolaires)	Tarif E (spectacle jeune public dès 5/6 ans)	Tarif F (sortie de résidence de création)
Normal	A1 : 14 €	B1 : 19 €	C1 : 29 €			F1 : 12 €
Réduit et Groupe de + de 10 personnes	A2 : 11 €	B2 : 15 €	C2 : 24 €			F2 : 8€
Enfants (- de 12 ans)	A3 : 5 €	B3 : 5 €	C3 : 5 €	D1 : 3 €	E1 : 5 €	F3 : 5€
12 ans et plus				D2 : 5€	E2 : 8 €	
<i>Critères Tarif Réduit : groupe à partir de 10 personnes (hors spectacles jeunesse et scolaire), 12 – 18 ans, étudiants, bénéficiaires du RSA, chômeurs, personnes à mobilité réduite, bénéficiaire du minimum vieillesse, bénéficiaires du Pass Culture</i>						
<i>Cette année, les avantages seront divisés en deux périodes :</i>						
<ul style="list-style-type: none"> – Pour les spectacles de septembre à décembre : sélection de 3 spectacles, le moins cher de la sélection est offert – Pour les spectacles de janvier à mai : sélection de 3 spectacles, le moins cher de la sélection est offert 						

DELIBERATION N°2021.05.083

TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2021 / 2022

FIXE les tarifs de la saison culturelle 2021 / 2022 comme suit :

Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F
« Un Océan d'amour » Cie Zenzika	« Oscar » Grenier de Toulouse	« Traîne pas trop sous la pluie » Richard Bohringer	« Les bottes jaunes » La née la nuit	« L'ogresse poilue » Ô possum compagnie	
« Le 11/11/11 à 11h11 étonnant non ? » Cie 11h11	« Roméo & Juliette » François Maudit	« Hansel et Gretel » Les Chants de Garonne	« Les petites patates vite vite vite » La Patte de lièvre		
« L'audace du papillon » La farouche compagnie	« Le Merveilleux désordre » Point Fixe				
	« Pour que tu m'aimes encore » Trinidad				
	« Jacques le Fataliste et son maître » La Boîte A Jouer				
	Anda-Lutz Guillaume Lopez				
	« Droit dans mes bottes » Les attrapeurs étranges				

DELIBERATION N°2021.05.084

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ARS POUR LE FINANCEMENT DU CENTRE DE VACCINATION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention permettant le financement du centre de vaccination de la ville

DELIBERATION N°2021.05.085

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE POUR L'EXPLOITATION DU CINEMA « LE GASCOGNE »

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à venir entre la commune, Ciné 32 et Les Lumières de la Ville
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

DELIBERATION N°2021.05.086

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR TRAVAUX AVEC L'ASSOCIATION CONDOM TENNIS CLUB

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes et conditions de la convention entre la commune de Condom et l'Association Condom Tennis Club
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer

DELIBERATION N°2021.05.087

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE DE CHASSE DE CONDOM

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes et conditions de la convention entre la commune de Condom et la société de chasse de Condom
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans

DELIBERATION N°2021.05.089

PRESENTATION DES PLANS POUR LA REALISATION DU PUMPTRACK

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité, par 25 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme LAURENT, Mme BROSSARD, M. AUPRÉTRE DE LAGENEST) et 1 voix CONTRE (M. BAUDOUIN)

ACCEPTE la proposition faite par l'entreprise HURRICANE TRACKS.

DELIBERATION N°2021.05.090**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ANCIENNE CATHEDRALE SAINT PIERRE DE CONDOM**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration l'ancienne Cathédrale St Pierre de Condom dont le titulaire est Stéphane THOUIN Architecture pour un montant de 176 000€/HT, pour un taux de rémunération de 5,5 %.

DEMANDE les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter son aide.

DELIBERATION N°2021.05.091**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CATHEDRALE**

AUTORISATION DE PROGRAMME TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ANCIENNE CATHEDRALE ST PIERRE CREDIT DE PAIEMENT 2021 €/TTC MAI 2021		
Année	CREDIT DE PAIEMENT €	Chapitre
2021	117 200,00 €	20
2022	358 750,00 €	23
2023	438 450,00 €	23
2024	384 040,00 €	23
2025	230 766,00 €	23
2026	1 203 485,00 €	23
2027	926 460,00 €	23
2028	596 049,00 €	23
TOTAL	4 255 200,00 €	

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de l'ouverture pour 2021 d'un AP/CP

AUTORISE Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement :

DELIBERATION N°2021.05.092**LANCEMENT DU MARCHE DE SOUSCRIPTION DES ASSURANCES**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le lancement de la procédure de renouvellement des contrats d'assurance ;

AUTORISE la passation d'une procédure avec négociation : article R2124-3 du code de la commande publique, lorsque seules des offres irrégulières ou inacceptables ont été présentées pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées

AUTORISE la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable : article R2122-2 du code de la commande publique, lorsque, soit aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, soit seules des candidatures irrecevables définies à l'article R. 2144-7 ou des offres inappropriées définies à l'article L. 2152-4 ont été présentées, et pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées

AUTORISE Monsieur le Maire à signer chacun des lots au nom de l'ensemble des membres du groupement

DELIBERATION N°2021.05.093

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES INTEMPERIES DE L'HIVER 2020-2021

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide financière aussi substantielle que possible au titre de la dotation de solidarité de l'Etat ;
APPROUVE le plan de financement ci-après :

ANNEE	DEPENSES		FINANCEMENT	
	TRAVAUX	MONTANT HT	Préfecture	FONDS PROPRES & EMPRUNTS
2021	Chemin d'accès moulin de Gauge	14 914,50	20 000,00	14 190,50
	Pluvial chemin de la Solombère	19 276,00		
Total		34 190,50	20 000,00 €	14 190,50

DELIBERATION N°2021.05.094

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « JARDINS PARTAGES »

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide financière aussi substantielle que possible au titre l'appel à projets concernant les jardins partagés et collectifs ;

APPROUVE le plan de financement ci-après :

ANNEE	DEPENSES		FINANCEMENT
	EQUIPEMENTS	MONTANT HT	
2021	2 brouettes à 2 roues	706,95	
	5 transplantoirs	57,64	
	3 serfouettes P/F0,26 S/M	31,66	
	3 Manches serfouettes 1,00/H37M	11,34	

	2 râteaux	24,99	
	2 Manches de râteaux	11,43	
	5 sécateurs	236,76	
	3 grands sacs à déchets 750L	170,43	
	5 arrosoirs	24,2	
	2 biogrif à 5 dents	211,12	
	2 Pelles de fortification	15,31	
	Manche de pelle	8,91	
	Rouleau BIDIM Green	173,83	
	Sachet de 100 agrafes métalliques	14,43	
	3 serfouettes P/L0,26 S/M	28,76	
	3 Manches serfouettes 1,00/H37M	11,34	
	TRAVAUX	MONTANT HT	
	Réfection de la charpente et de la couverture	12 765.08 €	
	TOTAL HT	14 504,18 €	subvention de l'appel à projet : 14504,18 €
	Travaux de rénovations des murs de clôtures du parc Maton	30 305.25 €	
	Création du cheminement piéton en stabilisé (400 m2)	50 000 €	
	TOTAL HT	80 305,25 €	subvention leader 50 000 €
			subvention de l'appel à projet : 495,82 €
			Autofinancement : 29 809,43 €

DELIBERATION N°2021.05.095

DEPOSE DE POTEUX ELECTRIQUE AU LIEU DIT LA BARAILLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE la dépose de la ligne électrique telle que présentée sur le plan sur demande du propriétaire
PREND ACTE qu'il ne sera plus possible de demander à nouveau l'alimentation en électricité

DELIBERATION N°2021.05.096
CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude et l'acte authentique à venir

DELIBERATION N°2021.05.097
CESSION D'UNE PARCELLE EN ALIGNEMENT DE LA VOIE VERTE AU CHEMIN DES CAPOTS DE TESTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la cession ci-dessus, moyennant le prix de 1,00 €/m², conformément à l'avis des domaines ;
DIT que les frais de géomètre et de notaire seront supportés par les acquéreurs ;
DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié

DELIBERATION N°2021.05.098
CESSION PARTIELLE D'UNE PARCELLE AVENUE VICTOR HUGO

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme BIÉMOURET, M. BRET, Mme RATA, M. CAMPA, Mme GIRAUD)

DECIDE de la cession partielle de la parcelle située Avenue Victor Hugo et cadastrée BC 312 comme indiqué sur le plan annexé, pour une superficie d'environ 9 950m² à la société DOMAINE DU SUD TOULOUSE PROGRAMME
DIT que le prix de vente est fixé à 100 000€, conformément à l'avis des domaines joint à la présente délibération
DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer la promesse unilatérale de vente et tous les documents relatifs à la présente délibération

DELIBERATION N°2021.05.099
CESSION D'UNE PARCELLE RUE DU PUIES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de la cession de la parcelle communale comme indiqué sur le plan annexé, pour une superficie d'environ 6 m²
DIT que le prix de vente est fixé à l'euro symbolique
DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

DELIBERATION N°2021.05.100**RETRAIT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SEQUOIA**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 20 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mme LAURENT, M. BAUDOUIN, Mme BROSSARD, M. AUPRÊTRE DE LAGENEST) et 5 voix CONTRE (Mme BIÉMOURET, M. BRET, Mme RATA, M. CAMPA, Mme GIRAUD)

DECIDE de ne pas adhérer au service mutualisé de gestion patrimoniale et de retirer la commune de l'AMI SEQUOIA.

DELIBERATION N°2021.05.101**CREATIONS DE POSTES**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de créer 7 postes d'Adjoints Techniques à temps complet, ouverts au cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

DÉCIDE de créer 1 poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe à temps complet, ouvert au cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

DÉCIDE de créer 1 poste de Brigadier Chef Principal à temps complet, ouvert au cadre d'emploi des Agents de Police Municipale à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence ;

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION N°2021.05.102**PRESENTATION DU PROJET DU SNACK DE RUGBY**

SECRETAIRE : Mme Marie-Dominique RAMEAU

Date de la convocation : 4 juin 2021
Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Ayant donné procuration : 4

Votants : 27

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
	Mme Françoise MARTINEZ	M. Jean-François ROUSSE	1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
	M. Lionel PITTON		0
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
Mme Khadija TALHAOUI			1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
	M. Joris MAYOR – PLANTÉ		0
	Mme Isabelle DUFAU	Mme Marie-Dominique RAMEAU	1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
	M. Richard TANCOCNE	M. Jean-Luc MAGEN	1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
M. Philippe BRET			1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1

Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
	M. Benoit AUPRÊTRE DE LAGENEST	Mme Cécile LAURENT	1
23	6	4	27

VU la délibération n°2021.05.088 portant sur la présentation du projet du snack de rugby

Considérant que le délibéré comporte une erreur matérielle, la présente délibération annule l'acte n°2021.05.088

Le Conseil Municipal,

Après que M. Lionel PITTON ait quitté la salle,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mme LAURENT, M. BAUDOIN, Mme BROSSARD, M. AUPRÊTRE DE LAGENEST)

APPROUVE le projet pour la construction du snack de rugby au stade Jean Trillo, pour un budget prévisionnel de 281 418, 47€ HT;

DEMANDE les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter son aide ;

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires et signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le permis de construire



Le Maire,

Jean-François ROUSSE

